



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX  
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 JUILLET 2020 18h00

**Présents : MM. A. LIAIGRE P. PELLOQUIN P. BAUDOUIN S. COULAY S. MARTINEZ C. SESE V. TURPAUD A. VERLHAC**

**Absents excusés : V. RABIER (a donné pouvoir de vote à S. COULAY), R. GELOT, D. QUERTAIN (arrivé à 18h30 - n'a pu prendre part au vote)**

**Secrétaire de séance : V. TURPAUD**

**Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 08 votants : 09**

**Date de convocation : 23 juin 2020**

A. LIAIGRE		S. MARTINEZ	
P. BAUDOUIN		D. QUERTAIN	
P. PELLOQUIN		C. SESE	
S. COULAY		V. RABIER	Absente excusée A donné pouvoir de vote à S. COULAY
R. GELOT	Absent excusé	A. VERLHAC	
V. TURPAUD			

**Monsieur Victor TURPAUD est nommé secrétaire de séance.**

**Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint**

**Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.**

**DCM-44-10072020**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ELECTION EXECUTIF**

**Elections sénatoriales 2020 - Election des délégués et des suppléants**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire préfectorale DE2I-1°n°9 du 1<sup>er</sup> juillet 2020

**a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. SESE Christian, BAUDOUIN Patrice, MARTINEZ Sébastien et VERLHAC Alban. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

## b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

**\*M. LIAIGRE Alain**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9 (dont 1 pouvoir de vote)
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

A obtenu :

**- M. LIAIGRE Alain : 8 voix**

**M. LIAIGRE Alain** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

## c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

**\*M. BAUDOUIN Patrice**

**\*M. PELLOQUIN Philippe**

**\*M. VERLHAC Alban**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9 (dont 1 pouvoir de vote)
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

**- M. BAUDOUIN Patrice : 9 voix**

**- M. PELLOQUIN Philippe : 9 voix**

**- M. VERLHAC Alban : 7 voix**

**MM. BAUDOUIN Patrice, PELLOQUIN Philippe et VERLHAC Alban** ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

*Clôture de séance à 18h40*

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-44-10072020	Institutions et Vie Politique	Elections sénatoriales 2020 – Election des délégués et des suppléants	123

**Prochaine séance : le 30/07/2020 à 20h00**